

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 18 Décembre 2019

Objet

**Répartition
subventions CMF
2019 –
Prévisionnel 2020**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 11 décembre 2019 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Etaient présents :

Nathalie LACUEY, Cédric NAFFRICHOUX, Marcelle GRANJEON, Pascal CAVALIERE, Conchita LACUEY, Didier IGLESIAS, Josette DURLIN, Jean-claude GALAN, Martine CHEVAUCHERIE, Liliane REMAUT, Andrée COLLIN, Encarnacion MILLORIT, Jocelyne LAQUIEZE, Nicole BONNAL, Valentine LOUKOMBO SENG, Patrick DANDY, Ali RAIMI, Christophe BAGILET, Alexandre BOURIGAULT, Hervé DROILLARD, Régine HERMENT, Patrick ROBERT, Marie-Laurence FEURTET, Serge HADON, Jean-Hervé LEBARS, Sébastien BUTEL, Vincent BUNEL

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Jean-Michel MEYRE à Martine CHEVAUCHERIE
Vincent LERAUT à Cédric NAFFRICHOUX
Nicolas CALT à Philippe VERBOIS**

Absent excusé :

**Philippe VERBOIS
François LEY**

Mme GRANJEON a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans la délibération du 26 novembre 2018, il a approuvé la nouvelle convention fixant le cadre des critères de versement des subventions aux sections sportives du CMF.

Conformément à l'article n°6 stipulant que le conseil Municipal est dans l'obligation de voter la répartition des aides par section lors du dernier trimestre de chaque année, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la répartition définitive des aides aux sections sportives du CMF pour l'année 2019 selon les éléments suivants :

SECTIONS	MONTANT REEL des SUBVENTIONS 2019
AIKIDO	2 262€
ATHLETISME	10 292€
BADMINTON	2 572€
BASKET	0€
BOXE ANGLAISE	5 143€
CYCLOTOURISME	2 480€
FOOTBALL	29 923€
FORCE ATHLETIQUE	9 252€
FULL CONTACT	7 906€
GYMNASTIQUE	3 582€
HANDBALL	92 327€
JUDO	19 501€
JUJUTSU	3 641€
RUGBY	66 355€
TENNIS	8 171€
VOLLEY	27 093€
BUREAU	28 000€
MONTANT TOTAL	318 500€

Les subventions exceptionnelles versées cette année s'élèvent à 9 515€ réparties comme suite et s'ajoutent à la répartition ci-dessus :

- 4 000€ à la section Football
- 935€ à la section Cyclotourisme
- 3 000€ à la section Judo
- 1 580€ à la section Athlétisme

Le montant total des bourses sports versées en 2019 est de 8 830 €.

La somme totale sera donc pour l'année 2019 de 336 845 €.

Cette répartition servira de prévisionnel pour l'année 2020.

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L 23 II-7 ;
Vu l'avis de la commission Sport Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville et Démocratie Participative réunie le 5 décembre 2019 ;

Le Conseil municipal, après délibéré,

APPROUVE la répartition des aides aux sections sportives du Club Municipal Floirac,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser au CMF le solde de la subvention pour un montant de 18 500 € sous réserve des justificatifs énoncés dans la convention cadre,

DIT que les montants sont inscrits au chapitre 65, à l'article 6574.

Nombre de votants :	30
Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	
Abstention :	

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 19 décembre 2019



Le Maire,